



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 31 août 2020

- Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à cette Assemblée

EUROPLASMA informe ses actionnaires qu'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire se tiendra le lundi 31 août 2020, à 14 heures à Pessac (33), Cité de la Photonique, 3-5 allée des Lumières, Bâtiment Sirah (salle Emeraude). L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales obligatoires du 27 juillet 2020 (www.journal-officiel.gouv.fr/balo), au bulletin n°90 (référence 2003392). Il contient notamment l'ordre du jour détaillé, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. L'avis de convocation est publié dans l'édition du journal Sud-Ouest de ce jour.

Ces avis ainsi que l'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée peuvent être également consultés sur le site internet de la Société dans l'espace actionnaires et sont et seront, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables :

- tenus à la disposition des actionnaires au lieu de la direction administrative de la Société située au 11 avenue de Canteranne, Cité de la photonique, Bât. Gienah, 33600 Pessac ; et
- adressés aux actionnaires par Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales, 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 à la réception de leur demande.

Précisions sur les modalités de participation à l'assemblée générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 août 2020 à zéro heure heure de Paris.

Pour les actionnaires détenant des titres au porteur, leur intermédiaire habilité devra leur fournir une « attestation de participation ». Cette attestation devra être jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration. L'attestation de participation pourra se substituer à la carte d'admission pour les actionnaires souhaitant être physiquement présents à l'Assemblée Générale.

La date limite de prise en compte des votes par correspondance est fixée au 28 août 2020, à zéro heure, heure de Paris.

Eu égard aux incertitudes résultant du contexte actuel lié à la Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'Assemblée Générale du 31 août 2020. Le cas échéant, les modalités définitives de l'Assemblée Générale seront précisées sur le site internet de la Société (www.europlasma.com), section « Investisseurs et actionnaires », « Espace actionnaires » puis rubrique « Assemblées Générales ». En tout état de cause, la Société invite ses actionnaires à consulter régulièrement le site internet de la Société pour se tenir informés des actualités et modalités définitives relatives à l'Assemblée Générale du 31 août 2020.

En outre, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique. Le document unique contenant les formulaires de procuration et de vote par correspondance est disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société (www.europlasma.com).

Toutefois, pour les actionnaires qui souhaiteraient participer physiquement à l'Assemblée, le port du masque sera obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr